



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 10 janvier 2022**

N° 2 – D. 10.01.2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier à quatorze heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

1. Election du vice-président ou de la vice-présidente étudiant-e

Considérant que deux candidatures ont été reçues :

- celle de Madame MARC Emmy ,
- celle de Monsieur WITINDI Matis;

Considérant que Madame MARC et Monsieur WITINDI ont été invités à présenter leur programme et à répondre aux questions des conseillers ;

Considérant qu'un tirage au sort a été réalisé afin de déterminer l'ordre de passage des candidats ;

Considérant qu'à l'issue de la présentation du programme des candidats, il a été procédé au vote ;

Considérant que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil académique ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Nombre de votants	78
MARC Emmy	40
WITINDI Matis	32
Abstentions	6

Au regard des votes, Madame Emmy MARC est élue vice-présidente étudiante au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil académique.

Publié le : 19/01/2022

Transmis au Rectorat le : 19/01/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 10 janvier 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.